

COMPTE RENDU N°9/21
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREVANS SEANCE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2021 A 20H00

Présents : GINDRE D., BUSSIERE P., VACELET J., FRATER P., GIET S., VERDENET P., MIGER G., RICHARD M.C., CHEVALIER M., CERIGNAT N., LANOY P.

Excusés : DRUET M., PAILLARD A., JACOTEY F., MELET J.

Secrétaire séance : RICHARD M.C.

Le compte rendu de la séance du lundi 18 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

Prochain conseil municipal : lundi 13 décembre 2021

ORDRE DU JOUR

I] COMPTES RENDUS DELEGATIONS :

Mme BUSSIERE :

- Conseil communautaire du 28 octobre 2021 :

Différents thèmes abordés :

- Désignation de représentants : Suite à la démission de M. Jean-Baptiste TINGUELY aux commissions CLECT et Actions Culturelles, événementiel et vie associative, M. Roland VANDELLE et Mme Sophie MAIRE seront les représentants de ces commissions.
- Modification des statuts de l'EPTB
- Rapport annuel sur l'égalité des femmes/hommes ville de Dole et CAGD
- Rapport sur les orientations budgétaires 2022
- Contrat de relance et de transition écologique
- Convention de mandat pour la gestion de LOCODOLE avec la SPL hello dole
- Dérogations au repos dominical pour les Ets de commerce de détail pour l'année 2022
- Portage du site industriel du groupe KOHLER par la SEM AKTYA
- Amélioration de l'habitat public et privé – attribution d'aides

Mme VACELET :

- Conseil d'Ecole du 21 octobre 2021 :

ALSH : Effectifs stables – Initiation rugby en cours. Travail sur le thème de la Grèce Antique. Parents élus : M. OLIVIER (M.COUTROT), Mme MELET (Mme FOURNIER), Mme CHAPERON (M. MICHAUD)

Effectifs : Classe de Mme LAVRY : PS 9 + MS 10 + GS 9 = 28 élèves

Classe de Mme LINOT : CP 13 + CE1 6 = 19 élèves

Classe de M. GREMION : CE2 6 + CM1 7 + CM2 15 = 28 élèves

TOTAL : 75 élèves

- Commission mobilité du 8 novembre 2021 à Parcey :

Politique vélo : examen du plan de chaque village avec indications concernant les déplacements à vélo (aires de pique-nique, parking vélo, voies cyclables...) subventions pour installations d'arceaux ; Transports collectifs : préparation du renouvellement de la DSP qui doit être mise en place en septembre 2023 (améliorations à budget constant), réflexion sur les bus à hydrogène.

M. FRATER :

- Compte rendu réunion du 20 octobre sur la fibre à Souvans

La directrice de la société Altitude Infra a présenté les différentes phases de l'installation (Brevans est bien avancé) Nous devrions avoir la fibre fin 2022 début 2023. Les opérateurs feront des propositions aux abonnés. Aucune obligation de prendre l'accès à la fibre mais l'installation sera gratuite au début, puis payante.

- Compte rendu de la commission action culturelle du Grand Dole du 26 octobre à la Commanderie

Un point a été fait sur les différentes manifestations organisées dans le cadre des journées du patrimoine (notamment les communes de Gevry, Damparis, Tavaux, Menotey) qui ont eu de belles fréquentations. Projet de création d'une banque de données numérique d'archives des communes concernant leur richesse patrimoniale, puis création d'un parcours intercommunal touristique permettant la découverte de notre patrimoine.

II VOTE ENGAGEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2022 : délibération :

- Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal autorise le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021 à hauteur de 20 784.52 € et ce avant le vote du budget primitif 2022. Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

III) TARIFS MUNICIPAUX 2022 : Délibération :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de fixer les tarifs municipaux pour l'année 2022 comme suit :

- **CONCESSIONS CIMETIERE ET COLUMBARIUM** : En cas d'abandon de concession au cimetière communal, il est décidé de :
 - Fixer une participation pour l'enlèvement de la pierre tombale de 70 € pour les personnes connues abandonnant la concession, le reste étant à la charge de la commune.
 - Laisser libre choix aux concessionnaires de récupérer leur pierre tombale à leurs frais et ce, sans aucune participation de la commune.
 - En cas d'abandon de tombe sans descendant connu, les frais précités seront pris en charge par la commune.
 - Concession trentenaire : 120 EUROS – le conseil municipal décide de supprimer les concessions cinquantennaires.
 - Concession columbarium : les prix fixés comprennent la plaque en marbre.
 - 15 ans : 180 EUROS - 30 ans : 230 EUROS
 - Renouvellement concession columbarium :
 - 15 ans : 80 EUROS - 30 ans : 120 EUROS
- Délibération votée à l'unanimité des membres présents.
- **AFFOUAGE** : le conseil municipal décide de maintenir annuellement le prix du lot d'affouage à 5€ le stère.
Délibération votée à l'unanimité.

IV) TARIFS SALLE POLYVALENTE ANNEE 2023 : Délibération

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de la salle polyvalente Jean Ferrat pour l'année 2023 comme suit :

- * **Brevannais:**
 - Week-end : 135 EUROS
 - Location vaisselle : 40 EUROS
 - Chèque de caution : 1000 EUROS
- * **Extérieurs:**
 - Week-end : 235 EUROS
 - Location vaisselle : 40 EUROS
 - Chèque de caution : 1000 EUROS
- **Location salle polyvalente pour un après-midi uniquement pour les brevannais :**
 - Prix : 50 EUROS
 - Si location salle + vaisselle : 70 EUROS tout compris
 - Chèque de caution : 1000 EUROS
- **Location salle polyvalente pour une association extérieure à la commune – activité commerciale non autorisée :**
 - Week-end : 210 EUROS
 - Chèque de caution : 1000 EUROS
- **Location de la salle polyvalente pour une association extérieure à la commune pour un après-midi uniquement – activité commerciale non autorisée :**
 - Prix : 120.00 EUROS
 - Chèque de caution : 1000 EUROS
- **Location salle polyvalente sans la vaisselle aux personnes extérieures à la commune pour un après-midi seulement**
 - Prix : 70 EUROS
 - Chèque de caution : 1000 EUROS
- **Location de la salle Juillet et Août :**
 - La salle sera louée uniquement pour les mariages de brevannais :
 - Prix : 135 EUROS
 - Chèque de caution : 1000 EUROS
 - Location vaisselle : 40 €
 - Sinon elle sera louée uniquement le dimanche :
 - Prix : 90 EUROS
 - Chèque de caution : 1000 EUROS
 - Location vaisselle : 40 €
- **Mise à disposition gratuite de la salle aux associations communales. Ménage des locaux effectué par les associations (balayage et récurage).**
- **Mise à disposition gratuite de la salle, à la famille d'un défunt domicilié sur la commune ou contribuable sur la commune, pour une réception organisée après les obsèques. Ménage effectué par la famille.**
- **Pas de location de salle à des mineurs**
- **Location salle polyvalente le 31 décembre** : Priorité aux associations communales et aux brevannais. Réservation jusqu'au 15 septembre de chaque année. Passé ce délai, les personnes extérieures à la commune pourront la réserver.
Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

V) SUBVENTIONS 2022 VERSEES A DIVERS ORGANISMES : Délibération

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de verser une subvention de 50 EUROS aux associations et divers organismes cités ci-dessous pour l'année 2022 :

- Souvenir Français, APEI, Abrapa, Association des dons d'organes et de tissus, Bénévoles donneurs de sang, ANACR, Resto du cœur, Harmonie de Dole, A.F.M. (téléthon), PEP39, Bleuets de France, Fondation du Patrimoine, La chorale qui sera présente à la cérémonie du bois des Ruppes à Brevans, La banque alimentaire, L'AICAF du Pays Dolois, Le club du 3^{ème} âge « Au Gai Logis ».
- Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

VI] POINT SUR LE RLPi :

Le maire présente le document sur le bilan de la concertation du 26 octobre 2021 au sujet du règlement local de publicité intercommunal suite aux avis émis par les communes. Les élus précisent qu'il est difficile de travailler sur les cartes présentées dans le document. Le maire demandera au Grand Dole la possibilité d'avoir un plan plus précis.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire :

- **Réunion Travaux** : les élus disponibles se sont retrouvés sur le site des bourguignons le mardi 9 novembre pour étudier les différents travaux à effectuer dans ce quartier : Réalisation de 12 places de parking et aménagement de deux aires d'entrepôts des bacs le jour de collecte. M. FRATER se charge de contacter différentes entreprises. Un bicouche sera à envisager vers le numéro 23 rue de la paule mais après la construction d'une maison.
- **Projet construction fixe place de la Mare** : Le maire présente les croquis en 3D de Joëlle MELET montrant une vue d'ensemble de cette structure fixe. Plusieurs possibilités entre construction bois ou métal, et couverture tuiles ou tôles.

Infos et questions des conseillers municipaux :

Mme BUSSIERE : Suite aux désagréments qu'elle rencontre avec son mari depuis l'installation du terrain multi sport (non respect des jeux, les nuisances sonores, etc...), elle présente au conseil un règlement destiné à être affiché sur le site. Elle demandera un devis à l'entreprise LEPEUT. Ce projet n'ayant pas été présenté avant ce conseil, le maire lui demande de revoir ce projet et de l'adresser à tous avant la prochaine séance du conseil municipal. M. FRATER précise que les utilisateurs se penchent au filet des paniers basket. Le maire informe que les filets du basket comme du foot seront enlevés définitivement.

M. FRATER : propose d'acheter une enceinte connectée avec un micro pour les différentes manifestations. Elle est facilement déplaçable. Mme GIET demande si il n'y aurait pas la possibilité d'acheter un micro sans fil. M. FRATER se charge de voir ce qui est proposé.

Séance levée vers 22h15

Le Maire, Denis GINDRE



